Communiqué de presse

Le 9 octobre 2020

La FNTV obtient l'extension du plan tourisme à l'ensemble des entreprises de transport routier de voyageurs

La Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) salue les annonces de Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports, visant à renforcer les mesures de soutien du Gouvernement apportées aux autocaristes de tourisme, à l'occasion de la visite des Autocars Schidler (Metz) organisée par la FNTV ce 9 octobre.

Suite à l'intégration en mai 2020 des « cars et bus touristiques » parmi les secteurs protégés éligibles au « plan tourisme », il était indispensable que les entreprises du secteur, dont l'activité touristique n'est pas l'activité principale, puissent bénéficier du plan tourisme.

En effet, selon une enquête FNTV réalisée début septembre auprès de ses 1000 entreprises adhérentes :

- 85% des entreprises de transport touristique n'envisagent pas de reprise d'activité avant mi-2021 voire fin 2021 ;
- La perte de chiffre d'affaires sur les activités touristiques depuis le début de la crise est de 73% ;
- 48 % des salariés de ces entreprises étaient encore en activité partielle fin août ;
- 20% des autocaristes de tourisme ne sont pas éligibles à la totalité des aides du plan tourisme malgré les graves difficultés qu'elles traversent.

La FNTV se félicite des mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement depuis le début de la crise auxquelles s'ajoute l'extension du plan tourisme annoncée aujourd'hui et le renforcement du fonds de solidarité aux entreprises jusqu'à 50 salariés sans limite de chiffre d'affaires annoncé hier par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance.

Elle alerte néanmoins sur la nécessité d'éviter les défaillances d'entreprises avant la reprise d'activité compte tenu de la durée de cette crise. La survie de nombreuses entreprises dépend de la prolongation ou de l'extension de mesures essentielles du plan tourisme :

- Prolongation de l'activité partielle après le 31 décembre compte tenu de l'absence de reprise d'activité du transport touristique au moins jusqu'à fin 2021.

- Prolongation des reports des échéances de prêts bancaires ou crédits-baux au-delà des 12 mois accordés : les échéances de prêts sur une flotte de matériel roulant sont particulièrement lourdes et ne sont pas supportables sans reprise d'activité. En outre, certains établissements bancaires ne respectent pas l'annonce gouvernemental du « report » des échéances mais demandent aux entreprises de

Ingrid Mareschal
Déléguée générale
Ingrid.mareschal@fntv.fr | T. 01 40 82 62 72

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
anne-marie.pouliquen@fntv.fr | T. 01 40 82 62 78

rembourser les échéances reportées en augmentant le montant des échéances dès la reprise des remboursements. Des taux d'intérêts supplémentaires disproportionnés sont en outre appliqués à ces reports.

- Nouvelles exonérations de charges sociales en plus de celles accordées de février à mai 2020.

- Nécessité de reprendre les voyages scolaires et éducatifs : le Ministère de l'Education nationale doit rappeler aux académies, rectorats et établissements scolaires que les sorties et voyages scolaires ne sont pas interdits et que leurs annulations doivent être strictement limitées dans le temps et proportionnées à l'intensité de circulation du virus sur leur territoire.

La FNTV continuera, comme elle le fait depuis le mois de mars, à porter les revendications de la profession auprès des pouvoirs publics dans le cadre d'échanges réguliers et constructifs afin de concilier impératifs sanitaires et survie économique des entreprises.

Ingrid Mareschal
Déléguée générale
Ingrid.mareschal@fntv.fr | T. 01 40 82 62 72

Anne-Marie Pouliquen
Responsable communication
anne-marie.pouliquen@fntv.fr | T. 01 40 82 62 78